
NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2017

La loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la république) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, l'article L2313-1 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit pour toutes les communes qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note de présentation est transmise en même temps que les documents budgétaires et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la commune.

1/ Informations générales

La population totale d'Eckwersheim : source INSEE

2014	2015	2016	2017
1410	1388	1395	1362

Impôts locaux

	Bases effectives 2016	Taux 2016	Produit 2016
Taxe habitation	1 853 232	17,16	318 015
Taxe foncière bâti	1 195 646	17,64	210 912
Taxe foncière non bâti	59 395	68,89	40 917
Total			569 844

Principaux ratios financiers

	Commune (CA 2016)	Moyennes nationales de la strate *
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	609,53	608
2 Produits des impositions directes / population	419,16	329
3 Recettes réelles de fonctionnement / population	702,43	768
4 Dépenses d'équipement brut / population	22,68	283
5 Encours de la dette / population	578	627
6 DGF / population	83,72	183
7 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	43,92 %	42,6 %

* Source DGCL : Les collectivités locales en chiffres 2016

Ratios 1 et 3 : Dépenses réelles de fonctionnement / population et Recettes réelles de fonctionnement / population (ressources dont dispose la commune) : ces 2 ratios permettent de constater que les recettes réelles de fonctionnement sont supérieures aux dépenses réelles de fonctionnement, et cela grâce à une maîtrise des dépenses engagée depuis 2 ans et sans recours à une augmentation de la fiscalité locale.

Ratio 2 : Produits des impositions directes / population : ce ratio représente les recettes des 3 taxes locales (taxe d'habitation, taxe foncière bâti et taxe foncière non bâti).

Ratio 4 : Dépenses d'équipement brut / population : ce ratio reflète le niveau d'investissement de la commune. Il est faible sur 2016 en raison du quasi-gel des dépenses d'investissement. En effet, en 2016, pour faire face à la réduction des recettes liée à la participation des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics, la commune a volontairement réduit les investissements et s'est concentrée sur l'optimisation des dépenses de fonctionnement en recherchant à réduire celles-ci sur certains postes où des marges de manœuvres étaient encore possible.

Ratio 5 : Encours de la dette / population : ce ratio représente le capital restant dû au 31 décembre de l'exercice.

Ratio 6 : DGF / population : recettes du compte 741. Part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité

Ratio 7 : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : mesure la charge de personnel de la collectivité. C'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.

2/ Résultat du compte administratif 2016 avec reprise de l'excédent antérieur

Section de fonctionnement : 444 594,28 €

Section d'investissement : 157 666,45 €

3/ Affectation du résultat

Le résultat de la section d'investissement retourne en recette de la section d'investissement du budget primitif 2017.

Le résultat de la section de fonctionnement est affecté en totalité en recette de la section de fonctionnement du budget primitif 2017. Vient se rajouter au montant le résultat du CCAS (2588,15 €), repris par une délibération de 2016 du conseil municipal. Le montant total affecté en recette de fonctionnement s'élève donc à 447 182,43 €.

4/ Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 359 300,43 €, soit un budget en augmentation de 11,5 % par rapport à celui de 2016 (1 216 536,98 €) :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2016 ET 2017

Chapitre	BP 2016	BP 2017	Variation
002 – Excédent antérieur reporté	320 262,98	447 182,43	+ 126 919,45
013 – Atténuations de charges	3 200,00	6 000,00	+ 2 800
70 – Produits des services	107 037,00	107 932,00	+ 895
73 – Impôts et taxes	648 360,00	668 116,00	+ 19 756
74 – Dotations et participations	112 567,00	103 260,00	- 9 307
75 – Autres produits de gestion courante	25 000,00	25 000,00	=
77 – Produits exceptionnels	110,00	1 810,00	+ 1 700
Total	1 216 536,98	1 359 300,43	+ 142 763,45

Chapitre 013 : Atténuations de charges

Ce chapitre prévoit les remboursements de notre assurance du personnel pour les arrêts maladie, les congés maternité et paternité et les accidents du travail. Le montant est en hausse par rapport à 2016, car il inclut le remboursement de la rémunération d'un agent, qui est en arrêt pour une durée inconnue au jour du vote du budget, pour 3 mois complets.

Chapitre 70 : produit des services

Ce chapitre enregistre les recettes liées aux concessions dans le cimetière, les redevances d'occupation du domaine public (loyers pour l'implantation des antennes ORANGE et FREE MOBILE et loyer de la SHU), les redevances versées par l'Eurométropole de Strasbourg pour le fonctionnement de la bibliothèque, les redevances perçues pour le périscolaire et l'ALSH et la contribution de l'Eurométropole de Strasbourg pour la réalisation par la commune des prestations en matière de propreté.

Chapitre 73 : impôts et taxes

Les montants prévus sont à peu près identiques à ceux de 2016. Bien que les bases des 3 taxes directes locales notifiées pour 2017 soient supérieures à celles de 2016, la commune est restée prudente et a prévu une recette à la baisse. En effet, en 2016, le produit définitif était inférieur aux prévisions. L'augmentation du chapitre tient surtout à une correction d'affectation d'une recette, précédemment enregistrée sur le chapitre 74.

Chapitre 74 : Dotations et participations

La principale dotation, la Dotation globale de fonctionnement (DGF) est encore prévue à la baisse (perte d'un peu plus de 10 000 €). Les autres recettes se composent de la dotation de solidarité rurale, des allocations compensatrices de l'Etat pour les taxes locales, des aides de l'Etat pour l'organisation des élections et des rythmes scolaires et des prestations de la CAF.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Enregistre les recettes liées aux revenus des immeubles (location de la salle socioculturelle, fermage et loyer de l'appartement communal).

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Correspond aux éventuelles libéralités perçues et aux produits exceptionnels divers, comme les remboursements de sinistre par notre assurance, les reversements de trop perçus, des recettes non prévues.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2016 ET 2017

Chapitre	BP 2016	BP 2017	Variation
011 – Charges à caractère général	349 120,00	360 420,00	+ 11 300
012 – Charges de personnel	398 230,00	414 690,00	+ 16 460
014 – Atténuations de produits	55 745,00	55 745,00	=
022 – Dépenses imprévues de fonctionnement	10 000,00	74 000,00	+ 64 000
023 – Virement à la section d'investissement	271 770,98	287 089,43	+ 15 318,45

042 – Opérations d'ordre entre sections	2 206,00	2 206,00	=
065 – Autres charges de gestion courante	83 735,00	84 900,00	+ 1 165
066 – Charges financières (intérêts des emprunts)	30 130,00	26 150,00	- 3 980
067 – Charges exceptionnelles	15 600,00	54 100,00	+ 38 500
Total	1 216 536,98	1 359 300,43	+ 142 763,45

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Une gestion rigoureuse des dépenses permet de maintenir leur niveau à celui de 2016. Des économies ont pu être réalisées sur certains postes suite à une meilleure gestion, par la renégociation de contrats ou à la suppression de certains. De nouvelles dépenses font leur apparition pour un montant évalué à 44 300 €. Il s'agit des dépenses suivantes :

- Diagnostic pour les chemins surélevés : 3 600 €
- Modélisation de l'ARAA pour l'hydraulique douce : 1 200 €
- Hydraulique douce : 15 000 €

Ces dépenses viennent s'inscrire dans la lutte contre les coulées d'eaux boueuses que mène la commune. Elles font suite à un travail mené sur le terrain avec les services de l'Eurométropole de Strasbourg, de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin, de la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin et du SDEA, et visent à réduire l'impact des coulées d'eaux boueuses sur la commune en ralentissant leur flux.

- Location nacelle pour éclairage public : 2 000 €

La commune a mis fin au contrat de maintenance de l'éclairage public. Celle-ci sera dorénavant effectuée par le personnel communal formé à cet effet. La réalisation de cette tâche nécessite la location d'une nacelle plusieurs fois par an.

- Ad'ap : 16 000 €

La commune doit réaliser les mesures prévues dans son agenda d'accessibilité programmée pour ses ERP.

- Provision pour le remplacement éventuel du personnel d'entretien : 6 500 €

La commune doit régulièrement faire face à l'absence du personnel d'entretien, ce qui peut poser problème dans certains services où la continuité doit être assurée (école, services périscolaires et ALSH notamment). La commune envisage de faire appel à des entreprises externes spécialisées dans ces cas-là.

Chapitre 012 : Charges de personnel

Les dépenses de personnel restent maîtrisées. Elles prennent en compte les modifications liées à la mise en place du protocole Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations (PPCR). Elles incluent également le remplacement de l'agent communal en arrêt de travail pendant 6 mois (18 700 €).

Chapitre 014 : Atténuations de produits

Correspond à la compensation que la commune doit reverser à l'Eurométropole de Strasbourg (en vertu de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts pour l'application des dispositions relatives à la taxe professionnelle unique).

Chapitre 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement

La commune a fait le choix d'augmenter la somme prévue à ce chapitre pour assurer plus de visibilité quant aux économies réalisées sur les dépenses de fonctionnement et pour assurer la sincérité du budget, en évitant de « gonfler » inutilement certains comptes de dépenses.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

Il s'agit de l'estimation de la part d'excédent de fonctionnement qui pourra être consacrée au financement d'investissements. C'est ce qu'on appelle l'« autofinancement ».

Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections

Dotation à l'amortissement.

Chapitre 065 : Autres charges de gestion courante

Ces dépenses sont stables. Elles incluent les dépenses pour les élus locaux (indemnités, frais, cotisations, formation), la contribution au CIAS et les subventions de fonctionnement pour les personnes de droit privé.

Chapitre 067 : Charges exceptionnelles

Prévoit principalement les dépenses d'action sociale et les subventions exceptionnelles versées par la commune aux personnes de droit privé ou public.

Ce chapitre est en forte augmentation par rapport à 2016, car y sont prévues des indemnités pour les agriculteurs comme suit :

- Fascines : 1082 €
- Chemins surélevés : 1 660 €
- Provision barrage et indemnité de perte de jouissance : 37 000 €

Cette provision doit être effectuée par la commune du fait de l'existence et de la mise en fonctionnement d'un ouvrage de rétention sur le cours d'eau. Elle doit servir à verser des indemnités aux exploitants agricoles à l'arrière de l'ouvrage en cas de sur inondation.

Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 471 061,88 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2016 ET 2017

Chapitre	BP 2016	BP 2017	Variation
001 – Solde d'exécution d'investissement reporté	236 997,37	157 666,45	- 79 330,92
021 – Virement de la section de fonctionnement	271 770,98	287 089,43	+ 15 318,45
040 – Opérations d'ordre entre sections	2 206	2 206	=
10 – Dotations, fonds divers (FCTVA et taxe d'aménagement	22 594	21 200	- 1 394
13 – Subventions d'investissement	0	2 900	+ 2 900
Total	533 568,35	471 061,88	- 62 506,47

Outre le solde d'exécution d'investissement reporté et le virement de la section de fonctionnement, les recettes d'investissement sont essentiellement constituées par :

- Le remboursement du FCTVA qui devrait s'élever à 16 200 € ;
- Une recette d'amortissement pour 2 206 € ;
- Une subvention de 2 400 € de Mme Fabienne KELLER, Sénatrice du Bas-Rhin pour l'achat du chariot informatique de l'école ;
- Une subvention de 500 € du Crédit Mutuel les 3 Chênes pour l'achat du chariot informatique de l'école.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2016 ET 2017

Chapitre	BP 2016	BP 2017	Variation
020 – Dépenses imprévues	10 000,00	32 411,88	+ 22 411,88
16 – Remboursement du capital des emprunts	90 390,00	94 250,00	+ 3 860
21 – Immobilisations corporelles	433 178,35	344 400,00	- 88 778,35
Total	533 568,35	471 061,88	- 62 506,47

Les principaux projets d'investissement pour 2017 sont les suivants :

Achat des terrains pour les réserves foncières	150 000
Achat auto laveuse salle socioculturelle	3 000
Eclairage public	90 000
Réalisation cheminement école-aire de jeux	20 000
Rue hippodrome	9 000
Toiture presbytère	30 000
Cages foot	2 500
Total	304 500

- Achat des terrains pour les réserves foncières : dans le cadre du remembrement lié à la construction de la LGVEE, la commune avait demandé la constitution de réserves foncières. Le remembrement étant officiellement clôturé depuis le mois de décembre 2016, l'achat de ces réserves foncières peut être prévu pour 2017.

- Achat auto laveuse pour la salle socioculturelle : il s'agit d'un remplacement de matériel.

- Eclairage public : la commune prévoit de rénover et de moderniser son parc d'éclairage public, dans un souci d'économie d'énergie et de réduction des coûts.

- Réalisation d'un cheminement entre l'école et l'aire de jeux : ce cheminement permettra de relier l'école et l'aire de jeux de manière sécurisée et agréable. L'entrée de l'aire de jeux sera modifiée pour ne plus donner sur la route.

- Rue de l'hippodrome : des travaux de réfection seront entrepris pour rendre la route à nouveau carrossable.

- Toiture du presbytère : la toiture est à refaire pour raison de vétusté.

- Achat de cages de foot : remplacement des anciennes cages.